

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2017

Présents : BAUDIN Laurent, BERTRAND Elisabeth, CAILLAUD Sébastien, de L'ESPINAY Marie-Annick, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Absents excusés : BAUDIN Stéphanie, MERLET Adrien.

Secrétaire : de L'ESPINAY Marie-Annick.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Signature d'un devis établi par le SyDEV, 3 rue du Mal Juin 85036 LA ROCHE SUR YON, pour l'effacement du réseau aux abords de la Sèvre, pour un montant de 6 180 Euros.
- Signature d'un devis établi par Berger-Levrault, 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE, pour la fourniture et l'installation d'un logiciel cimetièrre, pour un montant de 2 021 Euros TTC.
- Signature d'un devis établi par le SyDEV, 3 rue du Mal Juin 85036 LA ROCHE SUR YON, pour la pose de prises guirlandes (Noël), pour un montant de 2 401 Euros.
- Signature d'un devis établi par Architecture FARDIN, 20 rue de Terre Neuve – Zone de l'Ecuyère 49300 CHOLET, pour les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction de friche industrielle au Moulin Baubry, pour un montant de 7 692 Euros.

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 MARS 2017

Compte-rendu approuvé

II- COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04 AVRIL 2017

Compte-rendu approuvé

III – SyDEV : REVISION DES STATUTS

Monsieur le Maire expose les principales modifications :

- 1- Modification de la liste des adhérents, du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.
- 2 – Modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz », en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- 3 – L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,

- 4 – l'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- 5 – Modification des règles de représentation des adhérents : le comité syndical serait représenté par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Révision des statuts du SyDEV approuvée à l'unanimité

IV – OFFICE DE TOURISME : NOMINATION D'UN ELU REFERENT DES CIRCUITS DE RANDONNES SUR LA COMMUNE

Par courrier en date du 9 mars dernier, la Communauté de communes du pays de Mortagne sur Sèvre, nous informe qu'une réflexion sur l'actualisation des circuits de randonnées va être menée. Il convient donc de travailler avec les autres communes du canton sur la création de nouveaux circuits et de boucles intercommunales.

Pour ce faire, la Communauté de Communes souhaite créer un groupe de travail sur les circuits de randonnées qui serait piloté par l'Office de Tourisme. Ce groupe de travail serait constitué d'élus et d'associations de randonneurs du territoire, afin d'avoir une expertise et une cohérence dans les projets.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de nommer un élu référent qui sera l'interlocuteur privilégié de l'Office de Tourisme.

Madame Marie-Annick de L'ESPINAY se porte candidate pour représenter la commune.

Mme Marie-Annick de L'ESPINAY est nommée référente de la commune

V – LISTE PREPARATOIRE DES JURES POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire expose que par arrêté 168/2017/DRLP du 27 mars 2017, la Préfecture de la Vendée demande de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale de la Commune, des jurés pour l'année 2018, soit pour la Commune de Mallièvre, 1 personne.

Après tirage au sort, Madame Jeanne GABORIT est désignée.

VI – REGION PAYS DE LOIRE : APPEL A PROJETS « ANIMATION ET SENSIBILISATION AU PATRIMOINE POUR LE JARDIN DES PLANTES TINCTORIALES »

Monsieur le Maire expose que la Région des Pays de la Loire souhaite renforcer son action en faveur du patrimoine culturel. Pour ce faire, un appel à projets visant à inciter, soutenir et accompagner les actions de valorisation et d'animation du patrimoine culturel régional est proposé.

La Commune, propriétaire de l'ancienne école souhaite réaliser un jardin de plantes tinctoriales qui occuperait l'actuelle cour haute.

Cet espace sera libre d'accès et sa réalisation s'inscrit dans la volonté de la commune de faire un lien entre aménagement paysager et histoire de la commune autour du fil et de la teinturerie.

Il propose pour cela de demander une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour financer en partie cette dépense.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet sommaire avec estimatifs, dont le montant global s'élève à 71 735 € TTC.

Le plan de financement est détaillé de la façon suivante :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Enduits et accès Garenne (BERTRAND)	22 284 €	Subvention PCC – appel à projets	25 000 €
Aménagement paysager (PREAUD)	26 438 €	Fonds de concours Cté de Cnes	17 261 €
Signalétique	10 224 €		
Reportages vidéo	833 €		
Sous-total HT	59 779 €	FCTVA (16,404%)	11 767 €
TVA	11 956 €	Autofinancement	17 707 €
Total TTC	71 735 €	Total	71 735 €

Demande de subvention approuvée à l'unanimité

VII – ACQUISITION DU SITE INDUSTRIEL DU MOULIN BAUBRY

Monsieur le Maire expose que la cessation, au début des années 2000, de l'activité de minoterie sur le site du Moulin Baubry a laissé place à une friche industrielle.

Le projet d'acquisition de cette friche a déjà été évoqué lors de précédents conseils municipaux. Après déconstruction du site, l'objet des travaux envisagés est de restituer le site dans son état originel et de l'ouvrir au public, en y faisant accéder les embarcations légères (kayaks, canoés) qui empruntent régulièrement ce cours d'eau en période estivale.

La SCI Le Moulin est vendeuse, au prix d'un €uro, des parcelles AB 400, 403, 433, 437, 438, 439, 442, 665, 667, 677, 679, 680, 682, 684, pour une superficie totale de 2259 m², constituant un bâtiment industriel à l'état de friche, ainsi qu'un terrain adjacent situé en bord de Sèvre.

Les membres du Conseil :

- 1 – acceptent la cession au prix d'un €uro des parcelles désignées ci-dessus, d'une contenance de 2259 m².
- 2 – disent que les crédits nécessaires aux droits et frais de l'acte authentique qui sont à la charge de la commune sont inscrits au budget primitif 2017.
- 3 – autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acquisition approuvée à l'unanimité

VIII – INDEMNITE DES ELUS

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 28 mars 2014, le conseil a fixé le taux des indemnités du maire et des adjoints.

Cependant, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs.

- 1 – L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022.
- 2 – la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

La délibération du 28 mars 2014 faisait référence à l'indice brut terminal 1015, il convient donc de prendre une nouvelle délibération visant l'indice brut terminal de la fonction publique.

IX – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-dessous :

• Familles Rurales Treize-Vents/Mallièvre (section restaurant scolaire).....	1 600,00
• Ogec Mallièvre/Treize-Vents	12 029,00
• Comité des Fêtes de Mallièvre	100,00
• Les Petits Lutins (section CLSH)	1 700,00
• Ecole de musique des Epresses.....	17,00
• Ecole de musique la Malaurentaise.....	68,00
• Vent d'Eveil St Malo du Bois.....	102,00
• Les Pélicans Gymnastique Les Epresses.....	51,00
• ADMR (service d'aide)	447,02
• ADAPEI	100,00
• Entente Sèvre St Laurent sur Sèvre	51,00
• TakabouG St Laurent sur Sèvre.....	51,00
• Peinturlure St Laurent sur Sèvre.....	17,00
• Tennis club St Laurent sur Sèvre.....	34,00

Subventions approuvées à l'unanimité.

X – QUESTIONS DIVERSES

Point sur la souscription pour la restauration de l'église et la création d'un trésor

A ce jour, le montant des dons s'élève à 2 650 €. Le montant de 2 200 € étant atteint, la Fondation du Patrimoine devrait pouvoir abonder.

Elections présidentielles : point sur la garde du scrutin

Voir tableau ci-joint.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- ✓ Jeudi 01 juin à 20 h 00
- ✓ Jeudi 06 juillet à 20 h 00

Séance levée à 22h00.